



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire**

N°2026-009

Séance du 27 mars 2026

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

**Convention de double diplôme - UFR Lettres -
Université de Nis (Serbie)**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la convention de double diplôme entre l'UFR Lettres et l'Université de Nis (Serbie), qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 27 mars 2026

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr

CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME

entre

l'Université d'Artois, Arras, France

et

l'Université de Niš, Serbie

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras cedex, France, représentée par son Président, Professeure Anne DAGUET-GAGEY, agissant au nom de sa composante l'U.F.R. de Lettres et Arts,
et

l'Université de Niš, située Univerzitetski trg 2, 18000 Niš, République de Serbie, représentée par son Recteur, Professeur Jovan STEPANOVIĆ, et plus particulièrement la Faculté de Philosophie, représentée par son doyen, Professeur Vladimir Ž. JOVANOVIĆ

ont convenu ce qui suit :

En application de l'accord-cadre signé le, les parties conviennent la mise en place d'un programme de double-diplôme.

Article 1. Objet de la convention

L'objet de cette convention est de régler les échanges d'étudiants dans le cadre d'un programme de double diplôme de Licence (nommé dans la suite de la convention « programme »), qui sera mis en place entre l'université d'Artois et l'université de Niš.

Compte tenu du contenu des programmes de Licence proposés par les deux universités dans le domaine de la langue et la littérature françaises, les deux parties déclarent vouloir coopérer pour délivrer conjointement leur propre diplôme de Licence :

- le diplôme de Licence de Lettres parcours *Enseignement / FLE* délivré par l'Université d'Artois
et
- le diplôme de Licence de Langue et littérature françaises délivré par l'Université de Niš.

Article 2. Cadre légal

Les deux parties déclarent que les diplômes de Licence qui font l'objet de cette convention sont des diplômes nationaux officiellement accrédités.

La Licence délivrée par l'Université d'Artois est accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une période de 5 ans, de 2026 à 2031.

La Licence délivrée par l'Université de Niš est accréditée par la Commission d'accréditation et de contrôle de la qualité et par le Ministère de l'Éducation, de la Science et du Développement technologique de Serbie pour une période de sept ans, de 2021 à 2028.

En France, la Licence comprend trois années d'études (L1, L2 et L3), chacune constituée de deux semestres.

En Serbie, la Licence comprend quatre années d'études correspondant au total à huit semestres.

Article 3. Validation et reconnaissance des crédits

Les deux universités s'engagent à reconnaître les documents officiels (« actes publics ») de chaque étudiant et les crédits et résultats obtenus par les étudiants dans l'établissement partenaire selon la réglementation propre à l'enseignement supérieur et selon les termes de la présente Convention.

Chaque université s'engage à envoyer les relevés de notes au partenaire après les sessions d'examens. Les parties conviennent de la mise en place d'une échelle de notation pour faciliter l'interprétation des notes obtenues par l'étudiant dans l'établissement d'accueil.

Les diplômes de Licence seront délivrés lorsque les étudiants auront achevé le programme présenté dans l'annexe ci-jointe et auront satisfait aux conditions de réussite et d'obtention du diplôme du programme d'étude accrédité exigées par chacune des universités.

Article 4. Sélection et admission des étudiants

Les étudiants désirant participer au « programme » seront sélectionnés par leur université d'origine et la décision finale d'admission reviendra à l'université d'accueil, après examen de leur dossier de candidature.

Pour postuler au « programme », les étudiants de chaque université devront présenter les documents suivants afin de formaliser leur candidature :

- photocopies des diplômes (diplômes de fin d'études secondaires et d'études universitaires) ou autres documents équivalents ;
- programmes détaillés des études suivies et photocopies des relevés des notes obtenues lors des études universitaires ;
- acte de naissance ;
- certificat attestant le niveau de langue.

Tous ces documents devront être traduits en français pour les étudiants serbes, et en serbe pour les étudiants français, puis certifiés conformes.

Les étudiants admis dans ce « programme » recevront une autorisation d'inscription.

Article 5. Description du programme de double diplôme et schéma de mobilité

Les programmes d'enseignement de Licence sont présentés en annexe.

5.1 Les étudiants de l'Université de Niš (Faculté de philosophie, Département de langue et littérature françaises) admis dans ce « programme » effectueront les deux premières années de Licence de Langue et littérature françaises dans leur université d'origine. Ils effectueront le semestre 5 de la troisième année de Licence à l'Université d'Artois où ils suivront les enseignements de la Licence de Lettres, correspondant à 30 ECTS (semestre 5). Pour être admis en Licence 3 à l'Université d'Artois, les étudiants devront avoir réussi les deux premières années de Licence dans leur université d'origine et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université d'Artois, après examen de leur dossier de candidature.

Le cas échéant, les étudiants sélectionnés pourront poursuivre leurs études à l'Université d'Artois en semestre 6, s'ils le souhaitent et si l'équipe pédagogique des deux universités l'autorise.

Les étudiants effectueront la quatrième année de la licence serbe dans leur université d'origine.

5.2 Les étudiants de l'Université d'Artois (U.F.R. Lettres et Arts) admis dans ce « programme », après avoir terminé leurs études de licence de Lettres et obtenu le diplôme de licence de l'Université d'Artois, pourront poursuivre leurs études à l'Université de Niš où ils effectueront la quatrième année de la Licence Langue et littérature françaises de l'Université de Niš.

L'Université de Niš s'engage à reconnaître la validité de la Licence de Lettres obtenue à l'Université d'Artois, et la réussite des trois années d'études en Lettres qu'elle sanctionne, pour inscrire directement en quatrième année de Licence Langue et littérature françaises les étudiants admis à ce « programme ».

Les étudiants de l'Université d'Artois admis à ce programme devront s'inscrire en conséquence à l'Université de Niš et quitter de facto le système pédagogique et universitaire de l'Université d'Artois.

Pour être admis en Licence à l'Université de Niš, les étudiants devront avoir reçu le diplôme de licence de l'Université d'Artois (reconnu pédagogiquement par l'Université de Niš) et un avis favorable de la commission d'admission de l'Université de Niš, Faculté de philosophie de Niš.

Article 6. Délivrance des diplômes de Licence

L'Université d'Artois délivrera le diplôme de Licence de Lettres et l'Université de Niš délivrera le diplôme de Licence de Langue et littérature françaises aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le programme d'études et le schéma de mobilité mentionné à l'article 5 ;
- avoir obtenu la totalité des crédits requis par le programme de Licence de l'Université d'Artois (180 ECTS) et le programme de Licence de la Faculté de philosophie de l'Université de Niš (240 ECTS) accréditée, visée à l'article 2 de la présente Convention.

Les jurys pourront être organisés dans l'une ou l'autre des deux universités, en présentiel ou par visioconférence.

Article 7. Calendrier

L'Université d'Artois et l'Université de Niš fixeront un calendrier pour la sélection des étudiants et s'informeront mutuellement de leur calendrier administratif et pédagogique (date limite d'inscription, début et fin des semestres, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). Le planning de l'année suivante sera remis au partenaire dès que les conseils respectifs l'auront fixé et voté.

Article 8. Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier, chaque année universitaire, du « programme » sera, au maximum, de trois (3) pour chaque université. Les deux universités s'engagent à respecter, dans toute la mesure du possible, le principe de la réciprocité des flux d'étudiants.

Article 9. Conditions d'inscription

5.1 Pour les étudiants de l'Université de Niš (Faculté de philosophie, Département de langue et littérature françaises) admis dans ce « programme » :

- l'Université d'Artois s'engage à les inscrire avec attribution d'une carte étudiante leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant,
- ils devront s'inscrire dans les deux établissements partenaires, selon les règles en vigueur pour chaque établissement,
- ils seront dispensés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil mais devront acquitter les droits ordinaires dans leur établissement d'origine pendant leur semestre d'absence,
- ils devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale françaises,
- ils devront prendre en charge leurs frais de transport, assurance médicale, hébergement, nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au « programme ».

5.2 Pour les étudiants de Licence 3 Lettres à l'Université d'Artois (U.F.R. Lettres et Arts) admis dans ce « programme » :

- leur inscription à ce programme sera assujettie à leur réussite du programme d'études de la licence 3 et l'obtention de leur diplôme de Licence,
- l'Université de Niš s'engage à les inscrire avec attribution d'une carte étudiante leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant,
- ils ne devront pas renouveler leur inscription à l'Université d'Artois,
- ils devront acquitter les droits ordinaires d'inscription à l'Université de Niš,
- ils devront se soumettre aux règles spécifiques de la couverture sociale serbe.

Ils devront prendre en charge leurs frais de transport, d'assurance médicale, d'hébergement, de nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au « programme ».

Dans toute la mesure du possible, les deux établissements, sans aucun engagement financier de leur part, proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants, ou, le cas échéant, les aideront dans leurs démarches auprès d'organismes compétents.

Article 10. Coordinateurs universitaires

L'Université d'Artois désigne M. Jean-Marc Vercruyse comme coordinateur pédagogique pour ce « programme ».

L'Université de Niš désigne Mme Selena Stanković comme coordinatrice pédagogique pour ce « programme ».

Les services des relations internationales des deux universités sont chargés du suivi administratif de cette convention et de la gestion de la mobilité des étudiants dans le cadre du « programme ».

Article 11. Échange d'enseignants et de chercheurs

L'Université d'Artois et l'Université de Niš vont encourager l'échange d'enseignants et de chercheurs dans le cadre de cette convention.

Article 12. Promotion du programme

Les deux universités consentent l'utilisation de leurs noms et de leurs logos dans tout support promotionnel lié à ce « programme ».

Article 13. Validité de l'accord

La présente convention prendra effet le jour de sa signature par les deux universités et aura une validité de **deux (2) années universitaires (2026/2027 et 2027/2028)**. Elle pourra être renouvelée, sous réserve d'accréditation par les ministères de tutelle de la maquette de Licence, pour une durée correspondant à la nouvelle période d'accréditation.

Chacune des deux parties pourra décider de mettre fin à l'accord à condition d'en informer l'autre partie par écrit, avec un préavis de six mois minimums, et l'engagement de mener à terme les actions en cours. La dénonciation de la convention n'interrompt pas le cursus des étudiants qui ont commencé le programme, en accord avec les termes de la présente convention.

Article 14. Amendements et modifications

Tout amendement ou modification devra être présenté par écrit et signé par les représentants accrédités des deux institutions.

La présente convention peut être modifiée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des deux parties, en particulier si des changements dans les programmes d'études interviennent à l'Université d'Artois ou à l'Université de Niš. Ces modifications ne prendront effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute modification de la convention devra être faite dans le cadre d'un avenant qui fera partie intégrante de cette convention.

Article 15. Droit applicable et Litiges

Les deux parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution de cet accord ou de son interprétation. Tout différend non résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

La présente convention est établie en 8 exemplaires : 4 exemplaires en français et 4 en serbe.

Signé à Arras, le

**La Présidente
de l'Université d'Artois,**

Signé à Niš, le

**Le Recteur
de l'Université de Niš,**

Professeure Anne DAGUET-GAGEY

Professeur Jovan STEPANOVIĆ

ANNEXE

à la convention de double diplôme entre l'Université d'Artois et l'Université de Niš

Aut. : Autres

CM : Cours Magistral

SP : Stage pédagogique

SPr : Stage professionnel

TD : Travaux Dirigés

TP : Travaux Pratiques

TR : Travail de recherche

LCeR : la Licence Compétences en Réseau répond aux objectifs de l'Europe visant à uniformiser l'enseignement supérieur via l'apprentissage par compétences (APC). Elle définit les objectifs d'obtention de la licence par l'acquisition de compétences listées dans un référentiel de compétence.

Université d'Artois Licence de <i>Lettres</i> (LCeR) 1^{ère} année - semestre 1			Université de Niš Licence de <i>Langue et littérature françaises</i> 1^{ère} année - semestre 1		
Semestre 1	Nombre d'heures par semestre¹	ECTS	Semestre 1	Nombre de cours par semaine²	ECTS
CM : Initiation à l'analyse littéraire	13	2	CM + TD : Français contemporain 1 – Morphosyntaxe	2+6	7
CM : Histoire des mouvements littéraires : panorama	13	4	CM + TD : Phonétique et phonologie du français 1	2+2	4
TD : Histoire des mouvements littéraires : panorama	19,5		CM + TD : Littérature médiévale	2+2	5
CM : Littérature et arts	13	4	CM + TD : Culture française 1	2+0	3
TD : Littérature et arts	19,5		CM + TD : Langue latine 1	2+2	4
TD : Initiation à la littérature générale et comparée	19,5	2	CM + TD : Bloc optionnel ¹³ Langue étrangère 1 (Anglais ou Allemand ou Russe ou Grec moderne)	2+2	4
TD : Analyser le théâtre	19,5	5	CM + TD : Bloc optionnel ²⁴ 1. Initiation aux poétiques et aux théories littéraires 2. Religions du monde contemporain	2+0	3
TD : Atelier théâtre	19,5				
CM : Linguistique	13	2			
TD : Grammaire	26	3			
TD : Latin / initiation ou renforcement	19,5	2			
TD : Atelier Anglais ou Allemand ou Espagnol ³	26	23			
TD : Projet Voltaire	13	1			
TD : Littérature et société	19,5	2			
	Nombre d'heures par semestre	ECTS		Nombre d'heures par semestre	ECTS
Total	2523,5	30	Total	315	30

¹ Le semestre dure treize semaines à l'Université d'Artois et quinze semaines à l'Université de Niš.

² Dans le système scolaire et universitaire serbes, la durée d'un cours est de 45 minutes. En France, la durée d'un cours est d'une heure, d'une heure trente ou de deux heures.

³ L'étudiant choisit (obligatoirement) l'une des langues proposées et il suit l'enseignement du cours/de la langue choisi/e durant les quatre premiers semestres.

⁴ L'étudiant choisit l'une des matières proposées.

Université d'Artois Licence de <i>Lettres</i> (LCeR) 1^{ère} année – semestre 2			Université de Niš Licence de <i>Langue et littérature françaises</i> 1^{ère} année – semestre 2		
Semestre 2	Nombre d'heures par semestre	ECTS	Semestre 2	Nombre de cours par semaine	ECTS
CM : Littérature médiévale	13	4	CM + TD : Français contemporain 2 – Morphosyntaxe	2+6	7
TD : Littérature médiévale	19,5		CM + TD : Phonétique et phonologie du français 2	2+2	4
CM : Littérature XVI ^e -XVII ^e siècles	13	4	CM + TD : Littérature française de la renaissance	2+2	4
TD : Littérature XVI ^e -XVII ^e siècles	19,5		CM + TD : Culture française 2	2+0	3
CM : Littérature et arts	13	3			
TD : Littérature et arts	13				
TD : Analyser la fiction narrative	19,5	5	CM + TD : Langue latine 2	2+2	4
TD : Méthodologie du commentaire composé	19,5		CM + TD : Bloc optionnel 3 – Langue étrangère 2 (Anglais ou Allemand ou Russe ou Grec)	2+2	4
TD : Linguistique	19,5 ³		1,5		
TD : Grammaire	26	3,5	CM + TD : Bloc optionnel 4 ⁵ 1. Initiation à la psychologie de l'enseignant 2. Initiation à la psychologie de l'enseignant 3. Initiation à la psychologie pédagogique	2+0	4
TD : Atelier Anglais ou Allemand ou Espagnol	26	3			
TD : Latin / initiation ou renforcement	19,5	3 ²			
TD : Maîtrise des outils numériques	19,5	2			
CM : Littérature et écologie	19,5	1,5			
UC Projet Professionnel	9	0,5			
	Nombre d'heures par semestre	ECTS		Nombre d'heures par semestre	ECTS
Total	262,5	30	Total	315	30

⁵ L'étudiant choisit l'une des matières proposées.

Université d'Artois Licence de <i>Lettres</i> (LCeR) parcours <i>Enseignement</i> 2^{ème} année – semestre 3			Université de Niš Licence de <i>Langue et littérature françaises</i> 2^{ème} année – semestre 3		
Semestre 3	Nombre d'heures par semestre	ECTS	Semestre 3	Nombre de cours par semaine	ECTS
CM : Littérature générale et comparée	13	11	CM + TD : Français contemporain 3 – Syntaxe de la phrase simple	2+6	6
TD : Littérature générale et comparée	19,5 ²⁶		CM + TD : Morphologie grammaticale	2+2	3
CM : Littérature XVIII ^e -XIX ^e siècles	13		CM + TD : Littérature française du classicisme	2+2	4
TD : Littérature XVIII ^e -XIX ^e siècles	26 ^{19,5}		CM + TD : Pédagogie	2+2	6
TD : Littérature et Arts	19,5				
TD : Analyser la poésie	19,5	2,5	CM+TD : Écriture académique	2+0	3
TD : L'atelier du poète	19,5	2,5	CM + TD : Bloc optionnel 5 – Langue étrangère 3 (Anglais ou Allemand ou Russe ou Grec moderne)	2+2	4
TD : Grammaire	26	3	CM + TD : Bloc optionnel 6 ⁶ 1. Éléments de la didactique 2. Éducation inclusive 3. Éléments de la pédagogie scolaire	2+0	4
CM : Linguistique	13	2			
TD : Histoire de la langue	13	2			
TD : Atelier Anglais ou Allemand ou Espagnol	26	3			
TD : Latin / initiation ou renforcement	19,5	3			
ou ⁷					
TD : Mathématiques	26	3			
TD : Littérature et médias	19,5	1			
	Nombre d'heures par semestre	ECTS		Nombre d'heures par semestre	ECTS
Total	247	30	Total	315	30

⁶ L'étudiant choisit l'une des matières proposées.

⁷ L'étudiant choisit entre le cours de latin ou celui de mathématiques, en fonction de son projet professionnel.

Université d'Artois Licence de <i>Lettres</i> (LCeR) parcours <i>Enseignement</i> 2^{ème} année – semestre 4			Université de Niš Licence de <i>Langue et littérature françaises</i> 2^{ème} année – semestre 4		
Semestre 4	Nombre d'heures par semestre	ECTS	Semestre 4	Nombre de cours par semaine	ECTS
CM : Littérature XX ^e - XXI ^e siècles	13	3	CM+TD : Français contemporain 4 – Syntaxe de la phrase simple	2+6	7
TD : Littérature XX ^e - XXI ^e siècles	19,5		CM+TD : Morphologie lexicale	2+0	4
TD : Littérature française 1	26	2,5	CM+TD : Littérature française des Lumières	2+2	6
TD : Littératures française 2	26	2,5	CM+TD : Langue serbe	2+0	3
TD : Littérature francophone	19,5	2	CM+TD : Bloc optionnel 7 ⁸ 1. Compétences langagières – expression orale et expression écrite 2. Comique de Molière	1+1	3
TD : Analyser le texte argumentatif	19,5	5	CM+TD : Bloc optionnel 8 – Langue étrangère 4 (Anglais ou Allemand ou Russe ou Grec moderne)	2+2	4
TD : Méthodologie de la dissertation	19,5		SP : Stage pédagogique	6	3
TD : Grammaire	26	8			
TD : Linguistique	13				
CM : Histoire de la langue	13				
TD : Atelier Anglais ou Allemand ou Espagnol	26				
TD : Latin / initiation ou renforcement	19,5	2			
ou ⁹ TD : Mathématiques	26	2			
TD : TICE ¹⁰	13	1			
TD : Littérature et écologie	19,5	2			
TD : Faits religieux et enseignement	19,5	2			
	Nombre d'heures par semestre	ECTS		Nombre d'heures par semestre	ECTS
Total	299	30		315	30

⁸ L'étudiant choisit l'une des matières proposées.

⁹ L'étudiant choisit entre le cours de latin ou celui de mathématiques, en fonction de son projet professionnel.

¹⁰ TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement.

Université d'Artois Licence de <i>Lettres (LCeR)</i> parcours <i>Enseignement : FLE</i> 3^{ème} année – semestre 5			Université de Niš Licence de <i>Langue et littérature françaises</i> 3^{ème} année – semestre 5		
Semestre 5	Nombre d'heures	ECTS	Semestre 5	Nombre de cours par semaine	ECTS
TD : Littérature française ou TD : Littérature générale et comparée 1 ou TD : Littérature générale et comparée 3	26	6	CM + TD : Français contemporain 5 – Syntaxe de la phrase complexe	2+6	7
			CM + TD : Sémantique lexicale	2+1	4
TD : Maîtrise du discours écrit/oral	26	3	CM + TD : Histoire de la langue française	2+0	3
TD : Linguistique générale appliquée au FLE	13	2	CM + TD : Littérature française du romantisme CM + TD : Méthodologie de l'enseignement de la langue française 1	2+2	5
TD : Grammaire	26	3		2+0	4
TD : Histoire de la langue	13	2			
TD : Atelier Anglais ou Allemand ou Espagnol	26	3	CM + TD : Bloc optionnel 9 ¹¹ 1. FOS : Français des relations internationales 2. Relations culturelles et littéraires franco-serbes 3. Prononciation dans l'enseignement de FLE	2+1	4
TD : Découverte d'une L.V.E. ¹²	26	3			
TD : Théorie de l'acquisition des langues	19,5	2	SP : Stage pédagogique	6	3
TD : Initiation à la didactique des langues	19,5	2			
TD : Représentations historiques et culturelles de la francophonie	13	2			
TD : Maîtrise des écrits numériques	13 26	1			
TD : TICE ¹³	13	0,5			
Préprofessionnalisation	3	0,5			
	Nombre d'heures par semestre	ECTS		Nombre d'heures par semestre	ECTS
Total	27650	30		315	30

¹¹ L'étudiant choisit l'une des matières proposées.

¹² L.V.E = Langue Vivante Étrangère.

¹³ TICE = Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement.

Université d'Artois Licence de <i>Lettres</i> (LCeR) parcours <i>Enseignement : FLE</i> 3^{ème} année – semestre 6			Université de Niš Licence de <i>Langue et littérature françaises</i> 3^{ème} année – semestre 6		
Semestre 6	Nombre d'heures	ECTS	Semestre 6	Nombre de cours par semaine	ECTS
TD : Littérature française ou TD : Littérature générale et comparée 2 ou TD : Littérature générale et comparée 4	26	6	CM + TD : Français contemporain 6 – Syntaxe de la phrase complexe	2+6	6
TD : Représentations historiques et culturelles de la France	19,5	3	CM + TD : Sémantique des temps et des modes verbaux	2+1	3
TD : Outils de l'information et de la communication	26	3	CM + TD : Littérature française du réalisme	2+2	4
TD : Linguistique textuelle appliquée au FLE	13	2	CM + TD : Poésie française du symbolisme	2+1	3
TD : Grammaire	26	3	CM + TD : Méthodologie de l'enseignement de la langue française 2	2+1	4
TD : Atelier Anglais ou Allemand ou Espagnol	26	3	CM + TD : Psychologie	2+2	6
TD : Découverte d'une L.V.E.	26	3	CM + TD : Bloc optionnel 10 ¹⁴ 1. FOS : Français de communication professionnelle 2. Initiation à la chanson française 3. Méthodologie du français précoce	2+1	4
TD : Théorie de l'acquisition du langage	19,5	3			
TD : Initiation à la didactique des langues	19,5	4			
TD : Préparation et suivi de stage	12				
	Nombre d'heures par semestre	ECTS		Nombre d'heures par semestre	ECTS
Total	252,5213,50	30		315	30

¹⁴ L'étudiant choisit l'une des matières proposées.

Université de Niš Licence de Langue et littérature françaises 4^{ème} année – semestre 7			Université de Niš Licence de Langue et littérature françaises 4^{ème} année – semestre 8		
Semestre 7	Nombre de cours par semaine	ECTS	Semestre 8	Nombre de cours par semaine	ECTS
CM + TD : Français contemporain 7 – Analyse du discours	3+4	7	CM + TD : Français contemporain 8 – Analyse du discours	3+4	8
CM + TD : Pragmatique du français	2+0	4	CM + TD : Linguistique contrastive	2+1	5
CM + TD : Littérature française du XX ^e siècle	2+2	5	CM + TD : Littérature française contemporaine	2+2	6
CM + TD : Traduction et interprétation	2+1	3	CM + TD : Bloc optionnel 12 ¹⁵ 1. Traduction du texte littéraire 2. Critique littéraire française 3. Initiation à la cinématographie française 4. Didactique de la langue française : compétences langagières 2 5. Prérromantisme dans la littérature française du XVIII ^e siècle	2+2 × 2	4 × 2
CM + TD : Bloc optionnel 11 ¹⁶ 1. Littérature francophone 2. Théâtre existentialiste : Sartre et Camus 3. Didactique de la langue française : compétences langagières 1 4. Didactique du FOS et du FOU 5. Nouvelles technologies dans l'enseignement (TICE)	2+1 × 2	4 × 2	SPr : Stage professionnel	6	3
SP : Stage pédagogique	6	3			
	Nombre d'heures par semestre	ECTS		Nombre d'heures par semestre	ECTS
Total	315	30	Total	315	30

Signé à Arras, le

**La Présidente
de l'Université d'Artois,**

Signé à Niš, le

**Le Recteur
de l'Université de Niš,**

Professeure Anne DAGUET-GAGEY

Professeur Jovan STEPANOVIĆ

¹⁵ L'étudiant choisit deux des matières proposées.

¹⁶ L'étudiant choisit deux des matières proposées.